



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1324 - Rénovation et accroissement du parc privé**

**Convention de partenariat avec  
le Crédit foncier de France**

**Rapport n° CP/2013/902**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne l'adoption d'une convention de partenariat formalisant les échanges entre le Crédit Foncier de France et le Département. Elle vise notamment à permettre au Crédit Foncier de France à transmettre au Département des analyses sur les évolutions des tendances dans le domaine de l'accession sociale à la propriété.

Dans le cadre du Plan départemental de l'habitat, l'enjeu de l'accession sociale a été mis en exergue afin de fluidifier le parcours résidentiel des ménages bas-rhinois. C'est pourquoi, le Conseil Général, lors de sa réunion du 23 mars 2009, a décidé de confirmer l'ensemble de son dispositif départemental de soutien à l'accession sociale pour permettre à des ménages à revenus modestes d'accéder à la propriété dans le cadre de dispositifs sécurisés comme le PSLA (prêt social de location-accession) et l'accession sécurisée dans le cadre des sites labélisés « Quartier plus 67 ».

Dans ce cadre, le Département recherche le partenariat avec tous les opérateurs impliqués dans ce secteur, à la fois pour analyser les besoins des ménages mais aussi affiner l'efficacité de ses dispositifs.

A ce titre, je vous soumetts une convention de partenariat entre le Crédit Foncier de France et le Département, formalisant nos relations de partenariat avec cet organisme.

Ainsi, le Crédit Foncier de France communique au Département, à titre gratuit, les études qu'il réalise. Il s'agit d'analyses détaillées annuelles périodiques ou spécifiques sur demande. Ces études porteront sur les résultats de la primo-accession des ménages observés sur son territoire, notamment au travers du Prêt à Taux Zéro et du Prêt à l'Accession Sociale en fonction de l'évolution de ces dispositifs ainsi que sur la mobilisation de l'Eco-Prêt à Taux Zéro et des informations sur le marché immobilier local.

Il s'engage également à contribuer aux réflexions engagées par le Département ou aux manifestations que nous organisons, comme la 3<sup>ème</sup> rencontre nationale des territoires et Départements acteurs de l'habitat.

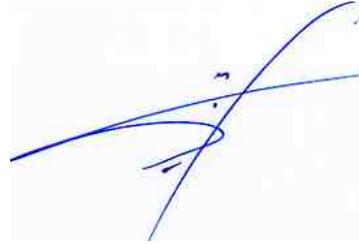
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention de partenariat avec le Crédit Foncier de France.*

*Elle autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL